



2025-02-18

INFO-FSMA

RAPPEL

L'actualité de votre Fonds de secours maladie-accident

À tous les membres du FSMA

L'heure est aux réclamations!

Remboursement de vos factures de médicaments, de soins dentaires, de soins professionnels, etc.

Le dernier exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2024, vous devez acheminer toutes vos factures d'ici le **28 février 2025** afin d'obtenir le remboursement des frais encourus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Prendre note que dans les semaines qui suivront, la priorité de traitement sera donnée à la prise en charge de ces réclamations. Sachez toutefois que l'équipe du FSMA continuera de déployer tous les efforts requis dans le but de traiter l'ensemble des réclamations.

Nous vous invitons à transmettre vos réclamations par l'un ou l'autre des moyens de communication suivants. Premièrement, via l'application mobile ou Web du FSMA à l'adresse <https://app.fsma429.ca>. Deuxièmement, via la boîte courriel à depotreclamation@sfmm429.qc.ca. Nous vous demandons d'inscrire votre numéro de certificat. De plus, seuls les documents reçus en format PDF sont acceptés pour les réclamations par courriel. Lors de la réception de votre réclamation, un accusé de réception vous sera envoyé.



IMPORTANT

Près de 1500 membres ne sont toujours pas inscrits au portail FSMA. Si vous ne l'avez pas déjà fait, il est essentiel de suivre les étapes pour vous inscrire au portail du FSMA. Cette démarche vous garantit l'accès à tous les services de votre assurance.

Suivre [ce lien](#) pour terminer votre processus d'inscription.
Suivre [ce lien](#) pour vous guider dans la démarche.

L'équipe du FSMA